

L'Anse-Saint-Jean, le 5 février 2024.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 5 février 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :
Monsieur Richard Perron
Monsieur Michel Boudreault
Monsieur Carl Brassard
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Daniel Boudreault
Monsieur Daniel Corbeil
Monsieur Claude Bouchard

027-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Michel Boudreault, appuyée par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

028-2024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024 à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de janvier 2024.
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Invitation au dîner conférence de l'Association forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Changements climatiques : Réflexion sur notre aménagement forestier.
 - 6.2 Résolution concernant le blocus du chemin forestier au km 59.
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Acceptation des avenants de AtkinsRéalis (SNC-Lavalin inc.) pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.
 - 7.2 Soutien financier aux organismes à but non-lucratif – ronde 2 Année 2024.

- 7.3 Adoption du règlement 24-422 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2024.
- 7.4 La Fondation du CEGEP de Chicoutimi - Bourses au mérite.
- 7.5 Demande de soutien financier et reconnaissance de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle.
- 7.6 Acceptation de l'offre de service de la compagnie Pro Gestion pour l'accompagnement de la direction en matière de relation de travail.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Attribution du mandat à Monsieur Robin Pelletier pour l'accompagnement à la qualification des employés opérateurs de traitement d'eau souterraine.
- 8.2 Entrepreneur général Jacquelin Lavoie - soumission pour l'installation d'un Isoclad au garage municipal.
- 8.3 Nomination d'une personne à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe.
- 8.4 Attribution du contrat pour l'amélioration du système d'approvisionnement d'eau potable du village alpin du Mont-Édouard - Recherche en eau souterraine - Forage et construction du puits P-2.
- 8.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement 24-423 concernant le règlement la limite de vitesse sur le chemin Périgny.

9. URBANISME

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Politique familiale - Mise sur pied d'un comité de pilotage pour la mise à jour du plan d'action de la politique familiale de L'Anse-Saint-Jean.
- 11.2 Critérium U16 Finale provinciale Ski Alpin – Mont-Édouard
- 11.3 Maison des jeunes du Bas-Saguenay - Demande d'appui municipal pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
- 11.4 École de musique du Bas-Saguenay - Demande d'appui municipal pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
- 11.5 Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean - Projet Prêt-à-camper rustique - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire – MRC du Fjord.
- 11.6 Projet Réfection et amélioration de chemins multiusages en territoire public – L'Anse-Saint-Jean – Démarche de financement – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire – MRC Fjord.

12. VARIA

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

029-2024

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024 à 19 h 00.

030-2024

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024 au montant de 2 715 722.17 \$ et des paiements directs au montant de 2 261.00 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

031-2024

INVITATION AU DÎNER CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RÉFLEXION SUR NOTRE AMÉNAGEMENT FORESTIER.

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Bernard Larouche à assister au dîner conférence de l'Association forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean qui se tiendra à Saint-Félicien le 14 février 2024 au coût de 75 \$ taxes incluses.

032-2024

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BLOCUS DU CHEMIN FORESTIER AU KM 59

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

Considérant que d'autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent en péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

033-2024

ACCEPTATION DES L'AVENANTS DE ATKINSRÉALIS (SNC-LAVALIN INC.)
POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR
VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des l'avenants de SNC-Lavalin inc concernant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise les avenants de AtkinsRéalisis (SNC-Lavalin inc.) représentant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.

691556-4000-63NV-0022 au montant de 9 019.27 \$ avant les taxes = Réfection du stationnement du centre communautaire La Petite École.

691556-4000-63NV-0023 au montant de 256 325.13 \$ avant les taxes = Ajustement du prix du carburant associé au camionnage en vrac pour l'année 2023.

691556-4000-63NV-0024 au montant de (51 237.58) \$ avant les taxes = Ajustement du prix du carburant associé au camionnage en vrac mars à août 2023.

691556-4000-63NV-0025 au montant de 328 422.40 \$ avant les taxes = Frais pour la gestion et la disposition des matériaux contaminés.

QUE le Conseil municipal autorise Madame Annick Boudreault, directrice générale par intérim, à signer l'avenant au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

034-2024

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF – RONDE 2
ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la résolution R-063 2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non-lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'octroi d'une aide financière non-remboursable au promoteur-demandeur (ronde 2 février 2024) selon l'attribution de projet ou d'événement proposé:

Club de motoneige du Fjord : 5 000 \$

Corporation Gestion Rivière Saint-Jean : 3 000 \$

ET QUE la décision du conseil municipal est finale et sans possibilité de révision.

035-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-422 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et de présentation du projet de règlement # 24-422 a été donné à la séance régulière du 15 janvier 2024 par Monsieur Michel Boudreault;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement # 24-422 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 24-422 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2024.

036-2024

LA FONDATION DU CEGEP DE CHICOUTIMI - BOURSES AU MÉRITE

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean à l'attribution de bourses d'études depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire encourager des étudiants de notre milieu dans la poursuite de leurs études;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à verser un montant de 500 \$ pour l'attribution d'une bourse pour l'activité Bourses au mérite qui se tiendra le mercredi 1er mai 2024, au Théâtre C de Chicoutimi.

037-2024

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la Fondation DI TSA du Saguenay - Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation DI TSA est de supporter l'intégration de personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou du spectre de l'autisme (TSA) de l'ensemble de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accorde une aide financier de 200 \$ pour la campagne de financement de la Fondation DI TSA du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

QUE le conseil reconnait la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 17 au 23 mars 2024.

038-2024

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE PRO GESTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RELATION DE TRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Sain-Jean vient de conclure une nouvelle entente collective;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à la convention collective doivent être apportées au niveau des journaliers;

CONSIDÉRANT QUE la convention prévoit une évaluation des postes et une révision de la structure salariale à finaliser d'ici 18 mois de la signature de la présente convention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement de gestion contractuelle portant le numéro 21-375 et peut attribuer des contrats de gré à gré;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la compagnie Pro Gestion pour l'accompagnement de la direction en matière de relation travail au montant de 4 500 \$ correspondant à un total de 25 heures.

039-2024

ATTRIBUTION DU MANDAT À MONSIEUR ROBIN PELLETIER POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA QUALIFICATION DES EMPLOYÉS OPÉRATEURS DE TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE.

CONSIDÉRANT QUE la qualification des opérateurs en eau potable est d'une importance primordiale pour assurer la qualité de l'eau potable dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les employés actuels, en tant qu'apprentis, aspirent à passer du statut d'apprenti au statut de compagnon en opérateur de traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le compagnonnage, tel que défini par l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, nécessite une transmission de connaissances, une évaluation de la maîtrise des compétences, et la consignation des compétences maîtrisées dans un guide d'apprentissage;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal mandate Monsieur Robin Pelletier pour accompagner nos cinq employés dans leur transition du statut d'apprenti à celui de compagnon en opérateur de traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution.

Un montant de 1 000\$ sera alloué par employé pour couvrir les frais associés à l'accompagnement et que les critères spécifiques définis dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable seront respectés lors du processus de compagnonnage.

040-2024

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL JACQUELIN LAVOIE - SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN ISOCLAD AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal a subi des dommages à un mur;

CONSIDÉRANT QUE nous devons refaire le mur et l'isolation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle numéro 21-388 et peut attribuer des contrats de gré à gré;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de l'entrepreneur général Jacquelin Laovie pour l'installation d'un Isoclad au montant de 3 948.37 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le budget de fonctionnement.

041-2024

NOMINATION D'UNE PERSONNE À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2022, par sa résolution portant le numéro 190-2022, la municipalité a créé le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint avec tous les pouvoirs, devoirs et responsabilités de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, tels que décrits à ladite résolution, mais uniquement en cas d'absence pour vacances, maladie ou tout autre motif provoquant une absence de plus d'une semaine continue de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 190-2022 du 6 juin 2022, le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité a été nommé pour occuper la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire retirer au directeur général et greffier-trésorier de la municipalité la responsabilité d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 avril 2023, Mme Annick Boudreault occupe la fonction de directrice générale et greffière-trésorière ainsi que, par le fait même, la fonction d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe;

CONSIDÉRANT QUE par une lettre signée par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 29 janvier 2024, celle-ci consent, sans aucune compensation, à ce que la fonction d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe soit retirée de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire confier la fonction d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe à Mme Sandra Pagé;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Sandra Pagé soit nommée inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe avec les pouvoirs, devoirs et responsabilités décrits à la résolution numéro 190-2022 adoptée par le conseil de la municipalité le 6 juin 2022.

042-2024

ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE DU VILLAGE ALPIN DU MONT-ÉDOUARD - RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE - FORAGE ET CONSTRUCTION DU PUIS P-2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté en la résolution 325-2023 la compagnie Aquateer-Eau pour la rédaction et le suivi des appels d'offres destinés à des puisatiers spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a procédé à un appel d'offres public par le biais du SEO concernant l'amélioration du système d'approvisionnement d'eau potable du village alpin du Mont-Édouard pour la recherche en eau souterraine, forage et la construction du puits P-2;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 janvier dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Les Forage L.B.M. inc.	220 007.08 \$ taxes incluses
R.J. Lévesques et fils Ltée	258 389.13 \$ taxes incluses
Samson et Frères	217 808.13 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la compagnie Aquater-Eau d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec cette recommandation;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Samson & Frères, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 217 808.13 \$ taxes incluses concernant l'amélioration du système d'approvisionnement d'eau potable du village alpin du Mont-Édouard pour la recherche en eau souterraine, le forage et la construction du puits P-2.

043-2024

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-423 CONCERNANT LE RÈGLEMENT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN PÉRIGNY

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement 23-423 concernant la limite de vitesse sur le chemin Périgny.

Dépôt et présentation du projet de règlement 24-423 concernant la limite de vitesse sur le chemin Périgny., en séance tenante par «ProposePar».

044-2024

POLITIQUE FAMILIALE - MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT l'historique des efforts de concertation et l'élaboration d'une politique familiale au sein de la collectivité de L'Anse-Saint-Jean (2008 à 2011) et (2019-2023);

CONSIDÉRANT que depuis 2008, le bien-être des familles s'appuie sur une politique familiale comme cadre de référence en matière d'actions communautaires;

CONSIDÉRANT que depuis la pandémie (2019-2021) et la nouvelle réorganisation structurelle et des ressources humaines au sein du Centre communautaire La Petite-École, le comité Famille ne s'est pas concerté depuis;

CONSIDÉRANT la récente mobilisation citoyenne et l'acceptabilité d'une démarche de mise à jour de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage pour planifier la démarche de mise à jour de la politique familiale est nécessaire au cheminement des actions préconisées et son suivi;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la création d'un comité famille de pilotage sous la responsabilité de la représentativité municipale responsable des questions familiales;

ET QUE l'on accepte les personnes pressenties suivantes : Madame Sylvie Major (Comité Famille), Madame Gabrielle Desrosiers (Groupe AGIR), Madame Isabelle Lord (Comité Famille), Madame Valya Park (Comité Famille) de pair avec les parties prenantes soit madame Anny-Pier Perron (MRC Fjord),

Madame Cynthia Castonguay (Vie communautaire) et Monsieur Daniel Boudreault (Vie communautaire et famille).

L'on mandate les personnes pressentis comme responsables de la mise à jour de la politique familiale de L'Anse-Saint-Jean selon les tâches suivantes :

Assurer l'élaboration de la démarche : en étant à l'écoute des besoins et des attentes des familles et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation et des enjeux du bien-être des familles;

Proposer un plan d'action mis à jour et suggérer les budgets nécessaires au conseil municipal;

Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité avec les intervenants impliqués;

Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche de mise à jour de la politique familiale;

Sensibiliser les décideurs à l'importance des actions communautaires aux bénéfiques des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention multidisciplinaire.

045-2024

CRITÉRIUM U16 FINALE PROVINCIALE SKI ALPIN – MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT la confirmation de Ski Québec Alpin (SQA) à l'effet que le Mont-Édouard sera l'hôte du Critérium U16 pour la période du 26 février au 02 mars 2024;

CONSIDÉRANT que cet événement sportif accueillera les meilleurs athlètes mixtes des différents clubs nationaux de compétition dans les disciplines du Super-G, du slalom géant, du slalom et du combiné alpin pour désigner la délégation québécoise lors du prochain Championnat canadien de ski alpin à Collingwood (Ontario) en mars prochain;

CONSIDÉRANT que depuis l'accréditation de la piste de compétition homologuée Super-G en 2017, le produit d'appel hivernal – ski de compétition de par le Critérium U16 permettra de générer des retombées économiques de proximité en termes d'hébergement et de restauration, des services connexes en termes d'attrait de la clientèle sportive, des accompagnateurs, des supporteurs et des visiteurs durant les six jours de l'événement;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer une démarche de financement de l'ordre de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – enveloppe locale auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser l'événement sportif au bénéfice de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean;

ET QUE l'on accepte de désigner et accorder à l'événement Critérium U-16 du Mont-Édouard comme l'organisme bénéficiaire de l'enveloppement locale de 2 000 \$ dans le cadre du programme Dons et commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'un appui à une démarche régionale.

046-2024

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI MUNICIPAL POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ladite MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une maison des jeunes et qu'elle dessert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes organise pour les jeunes de 12 à 17 ans des activités de loisirs, de culture et de prévention pour rendre les jeunes actifs, critiques, autonomes et responsables dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente concluante d'un accord commun entre les municipalités de Rivière-Éternité et Petit-Saguenay prévoyant un soutien financier à La Maison des jeunes du Bas-Saguenay selon une formule de partage concertée;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande de projet de la Maison des Jeunes du Bas-Saguenay dans le cadre de la Politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour un montant maximum de 7 180 \$ pour l'année de référence 2024-2025.

047-2024

ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI MUNICIPAL POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ladite MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une École de musique et qu'elle dessert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'École de Musique du Bas-Saguenay affiche une progression marquée des inscriptions (2021-2022- 44 inscriptions et 2022-2023 – 50 inscriptions) des jeunes et des adultes désirant poursuivre leur perfectionnement musical;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente concluante d'un accord commun entre les municipalités de Rivière-Éternité et Petit-Saguenay prévoyant un soutien financier à La Maison des jeunes du Bas-Saguenay selon une formule de partage concertée;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande de projet de l'École de musique du Bas-Saguenay dans le cadre de la Politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour un montant maximum de 2 350 \$ pour l'année de référence 2024-2025.

048-2024

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - PROJET PRÊT-À-CAMPER RUSTIQUE - FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE – MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT la mise en place et l'aménagement de deux (2) prêt-à camper rustique avec bloc sanitaire au lac de la Rivière sur le territoire de la ZEC L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt du projet ainsi que l'effort de bonification de la démarche de financement;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel aménagement permettra d'améliorer l'offre de service de la ZEC de l'Anse-Saint-Jean et conséquemment bonifier l'expérience-client;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean Inc. en regard de la catégorie Mise en valeur du territoire est recevable

auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer par voie de résolution une démarche de financement de l'ordre de 35 000 \$ soit 90 % du budget global de 42 390 \$ de l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean Inc. dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser un projet d'aménagement de deux (2) prêt-à camper avec bloc sanitaire au Lac de la Rivière sur le périmètre de la ZEC L'Anse-Saint-Jean;

ET QU'UN avis de conformité des installations sanitaires prévues soit autorisé par madame Valérie Gagné – inspectrice municipale de l'Anse-Saint-Jean avant l'exécution du présent projet;

ET QUE l'organisme demandeur accepte de respecter les conditions particulières émises par la Direction de la gestion de la faune du Saguenay Lac St-Jean ainsi que la réglementation municipale en vigueur.

049-2024

PROJET RÉFECTION ET AMÉLIORATION DE CHEMINS MULTIUSAGES EN TERRITOIRE PUBLIC – L'ANSE-SAINT-JEAN – DÉMARCHE DE FINANCEMENT – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE – MRC FJORD

CONSIDÉRANT le dépôt récent des livrables prévus au projet de Caractérisation des corridors multifonctionnels de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur faisant suite au code de priorité affecté aux travaux urgents issus de la caractérisation des corridors multifonctionnels de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur prenant acte et préconise les corridors – chemin Périgny et – sentier Quad reliant le Mont-Édouard à la ZEC de l'Anse-Saint-Jean comme prioritaire;

CONSIDÉRANT le partenariat souhaité avec le Regroupement régional des gestionnaires de ZEC du Saguenay Lac St-Jean quant à l'exécution et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une démarche de financement auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et recommander une démarche de financement de l'ordre de 35 000 \$ auprès du Directeur au développement dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser l'exécution de la phase subséquente de la caractérisation des corridors multifonctionnels de L'Anse-Saint-Jean avec le projet : réfection et amélioration de chemins multiusages en territoire public.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault remercie le Club de motoneige du Fjord pour avoir damé la butte en face du camping. Il nous mentionne que le marche de Noël a été un succès et qu'il reviendra en 2024.

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault informe la population qu'il y aura de l'aide à l'informatique pour l'utilisation d'ordinateur, tablettes et téléphones intelligents au centre communautaire la Petite École. Une aide en alphabétisation et en francisation sera offerte gratuitement.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron informe la population sur les activités qui auront lieu dans les semaines à venir. Un tournoi de bridge aura lieu dimanche le 11 février au Camp de Base au profit de l'école de musique du Bas-Saguenay. Il y aura une activité de Saint-Valentin dans le cadre du lancement du comité famille le 11 février au centre communautaire La Petite École à compter de 10 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

050-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 31.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».